

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2007

Présents (25) :

M. Yves TISSOT, maire.
M. Raymond BLONDAZ, M. Pierre DUPRAZ, M. Pierre GUEGUEN, Mme Madeleine GAVARD,
Mme Martine PERROUD, M. Claude SABOT, M. Guy SANSANO, Mme Suzanne GROSSET, M. Bernard COLIN, adjoints au maire.
Mme Sarah CONDOLO, Mme Christelle CURRAL, M. Jacques CANEPA, M. Robert PAGET, Mme Martine MARCHAL, M. François TOBE, Mme Nathalie RESPAUT, Mme Juliette LAURENT-RUBICHON, M. Gilbert PERRIN, M. Alain ROGER, M. Jean-Yves BRIANCEAU, Mme Noelle PETITJEAN, M. Michel DUBY, Mme BONZI Marie-Pierre, M. Bruno TERLIER, conseillers municipaux.

Absents représentés (5) :

Mme Suzanne ALLES	donne pouvoir à Mme Nathalie RESPAUT
Mme Andrée-Françoise PAYRAUD	donne pouvoir à M. Guy SANSANO
Mme Françoise ALA	donne pouvoir à M. Gilbert PERRIN
M. Max BUTTOUD	donne pouvoir à M. Bernard COLIN
M. François BUTTOUDIN	donne pouvoir à M. Pierre DUPRAZ

Absents (2) :

Mme Christine SOREAU - M. Emmanuel BIBOLLET

Absente excusée (1) :

Mme Myriam RAVASI

Secrétaire de séance :

Mme Juliette LAURENT-RUBICHON

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Après lecture, le procès verbal de la précédente réunion (25 janvier 2007) du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1/ Décision modificative n° 1 / Budget Annexe de Plaine-Joux (ex. 2007)

Approbation de la décision modificative 2007 n° 1 du Budget Annexe de Plaine-Joux :

- remboursement des forfaits réglés en 2006 dans le cadre de la régie de prévente, dès lors qu'ils concernent une période de fermeture complète de la station,
- inscription de 2.000 €uros sur le compte 673 du Budget de Plaine-Joux afin de permettre ce remboursement sur exercice antérieur,
- financement de cette charge en diminuant les crédits prévus pour l'électricité. La fermeture de la station devant entraîner une diminution de cette charge variable (arrêt des téléskis, fermeture du chalet d'accueil,...)

VOTE

pour : 25

contre : /

abstentions : 5

G. PERRIN – F. ALA – A. ROGER – N. PETITJEAN – J.Y. BRIANCEAU

2/ Convention Commune / Amicale laïque du Plateau d'Assy - transport des repas du restaurant scolaire du Plateau d'Assy à l'école de Bay

Approbation de la convention à intervenir avec l'Amicale Laïque de Bay et du Plateau d'Assy, fixant les modalités de transport des repas de la cuisine du restaurant scolaire du Plateau d'Assy à l'école de Bay.

VOTE : *unanimité*

3/ Subvention pour une classe de découverte / école élémentaire du Plateau d'Assy

Approbation d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros à la classe de CP/CE2 de l'école élémentaire du Plateau d'Assy, afin de partir en classe de découverte aux Carroz d'Arâches du 11 au 15 juin 2007.

VOTE : *unanimité*

4/ Subvention exceptionnelle pour un séjour linguistique / classe unique de Joux

Approbation d'une subvention exceptionnelle de 2 015 €uros à la classe unique de Joux pour un séjour linguistique à destination de Cosne d'Allier en Auvergne, du 16 au 20 avril 2007.

La commune de Passy a sollicité M. Peillex, Conseiller Général, pour l'attribution, au titre des crédits cantonalisés, d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'école de Joux, destinée à couvrir une partie de la somme manquante. La commune de Passy versera à l'école de Joux une subvention destinée à couvrir le coût du transport restant.

Dans l'hypothèse où aucun financement ne puisse être obtenu du Conseil Général, la commune de Passy attribuera à l'école de Joux une subvention exceptionnelle de 2015 €

Dans le cas contraire, la subvention de la Commune de Passy viendra en complément de celle du Conseil Général de manière à couvrir la dépense de 2.015 € nécessaire à l'organisation du transport.

VOTE : *unanimité*

5/ Subvention demandée à la CAF pour un équipement périscolaire à Marlioz

Le conseil municipal sollicite de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie l'attribution d'une subvention d'équipement maximale pour la construction d'un équipement périscolaire à Marlioz

Le coût global de cette opération s'élève à 319.268,58 euros TTC (304.268,58 €+ 15.000 €de mobilier) pour une surface hors œuvre nette de 161 m².

Le financement de la CAF se base sur 400 €le m², limité à 5/12^{ème} du coût total.

VOTE : unanimité

6/ Création d'emplois

Le conseil municipal accepte les créations et fermetures d'emplois suivants, à effet du 1^{er} février 2007 :

- La création d'un emploi de responsable du parc automobile, ouvert aux cadres d'emplois des contrôleurs de travaux.
- La fermeture d'un poste de contrôleur de travaux affecté à la conduite des chantiers, ouvert par délibération n°20 du 20 Juin 1991,

- La création d'un emploi de surveillant de travaux d'eau et d'assainissement ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et concomitamment,
- La fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal affecté à l'entretien des réseaux,

VOTE : unanimité

7/ Vente d'un terrain à la SCI des Râches d'Arve (ex. Toussaint)

La Société Produits Chimiques du Mont-Blanc (SCI des Râches d'Arve) est locataire d'un terrain appelé communément l'excavateur. Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Cardinolins (PAE du Mont-Blanc) des travaux ont créé un nouvel accès à ce terrain qui permet un découpage de la parcelle D 5009.

Le conseil municipal approuve la vente de la parcelle D 5009p, d'une surface de 9.820 m², à la SCI des Râches d'Arve pour un montant de 117.840 €uros.

VOTE : unanimité

8/ Acquisition d'un terrain à l'Etat (avenue Joseph Thoret)

Le tracé de l'avenue Joseph Thoret emprunte partiellement des terrains appartenant à l'Etat, compris dans son domaine public fluvial.

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'Etat de la parcelle cadastrée section I n° 3570 le Communal de Marlioz Sud, de 40a 86 ca, au prix de 10.000 €uros.

VOTE

<i>pour</i>	:	22	
<i>contre</i>	:	5	<i>G. PERRIN – F. ALA – A. ROGER – N. PETITJEAN – J.Y. BRIANCEAU</i>
<i>abstentions</i>	:	3	<i>M. DUBY – B. TERLIER – M.P. BONZI</i>

9/ Vente de 4 lots dans la ZAE des Egratz

Approbation de la vente de 4 lots (11-12-13-14) dans la ZAE des Egratz, d'une surface totale de 6.728 m² à la SARL FMP LEFEVRE (entreprise de construction de chalets) pour un montant de 164.836 €uros.

VOTE

<i>pour</i>	:	24	
<i>contre</i>	:	/	
<i>abstentions</i>	:	6	<i>G. PERRIN - F. ALA – A. ROGER – N. PETITJEAN – J.Y. BRIANCEAU – B. TERLIER</i>

10/ Acquisition de terrains pour la réalisation d'un parking sis dans le secteur du Jardin Alpin des Arts

Acquisition de parcelles au lieudit la Charmette, auprès de Mme DEVILLAZ Louise épouse CARLETTO, d'une surface de 2.445 m², pour un montant de 3.740 €uros.

VOTE

<i>pour</i>	:	28	
<i>contre</i>	:	/	
<i>abstentions</i>	:	2	<i>J. LAURENT - G. SANSANO</i>

11/ Habilitation du Maire à déposer une demande de permis de construire (Jardin Alpin des Arts)

Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de permis de construire (trois petits édifices nécessaires au fonctionnement technique de l'activité) liée au projet d'aménagement des terrains destinés à recevoir le « Jardin Alpin des Arts ».

VOTE

<i>pour</i>	:	27	
<i>contre</i>	:	2	<i>J. CANEPA – G. SANSANO</i>
<i>abstentions</i>	:	1	<i>J. LAURENT</i>

12/ Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d' Equipement de l'exercice 2007

La Commune de Passy est éligible à la Dotation Globale d'Equipement de l'exercice 2007.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention, au titre de la DGE 2007, pour les travaux suivants :

Travaux communaux de sécurité :

1. aménagement sécurité aux abords de l'ABBAYE
2. création d'un escalier de secours desservant tous les niveaux du foyer de personnes âgées « PASSY-FLORE »

Extension ou rénovation de bâtiments communaux en vue du maintien, de la création d'emploi et/ou du renforcement des services :

1. multi-accueil du Plateau d'Assy (transfert et agrandissement de la structure)
2. restaurant scolaire à Passy-Flore pour les écoliers élémentaires de Marlioz.

VOTE : unanimité

13/ Construction d'un restaurant scolaire et d'un escalier de secours au Passy Flore - approbation de marchés publics de travaux

Dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire et d'un escalier de secours à Passy Flore, suite à la maîtrise d'œuvre, un appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation des travaux.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 30 janvier 2007 et une deuxième fois le 06 février après examen approfondi des offres. Elle a émis un avis favorable pour l'attribution des lots comme suit :

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 2 : GROS ŒUVRE	70 125,78 €	SNC (PASSY)
Lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	38 875,40 €	METALLERIE COUDURIER (MIEUSSY)
Lot 8 : CARRELAGE FAÏENCES	9550,29	MIGNOLA (CHALLES- LES-EAUX)
Lot 9 : PEINTURE INT ET EXT	7 611, 07 €	BACCOUCHE (PASSY)
Lot 11 : PLOMBERIE SANITAIRE	7505,60 €	Passy Plomberie Service (PASSY)
Lot 12 : CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	15 000 €	CLIMAIR (SEYNOD)
Lot 13 : VENTILATION	3 300 €	Passy Plomberie Service (PASSY)

La Commission a déclaré infructueux les lots suivants :

- Lot 1 : TERRASSEMENT
- Lot 4 : ETANCHEITE – COUVERTURE
- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot 7 : DOUBLAGES – CLOISONS
- Lot 10 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES

Après négociation des lots déclarés infructueux, la Commission s'est réunie le 1^{er} mars 2007 et a émis un avis favorable pour l'attribution des lots comme suit :

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 1 : TERRASSEMENT	15 875,70	GRAMARI (PASSY)
Lot 4 : ETANCHEITE – COUVERTURE	16 119,50	EFG (ANNEMASSE)
Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	23 900	MODERN'ALU (ST PIERRE EN FAUCIGNY)
Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	16 000	ROUX (MAGLAND)
Lot 7 : DOUBLAGES – CLOISONS	10381,76	SNPP (CLUSES)
Lot 10 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	17874,25	S. Savoyardes d'Electricité (SALLANCHES)

Le conseil municipal prend acte du marché de travaux passé avec les entreprises.

VOTE : *unanimité*

14/ Délégation donnée au Maire par le conseil municipal (modification de la délibération n° 4 du 19/12/2002)

Afin de prendre en compte la modification de l'alinéa 3° de l'article L. 2122-22, la délégation donnée au Maire est modifiée de la manière suivante :

« le Maire est également autorisé à prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au *a* de l'article L. 2221-5 -1, sous réserve des dispositions du *c* de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

VOTE

pour : 22

contre : 8 *G. PERRIN – F. ALA – A. ROGER – N. PETITJEAN – J.Y. BRIANCEAU – M. DUBY
B. TERLIER – M.P. BONZI*

abstentions : 0

15/ Indemnisation de deux conseillers municipaux

Approbation de l'octroi d'une indemnité de fonction mensuelle, fixée à 2,30 % de l'indice brut 1015 à compter du 1^{er} mars 2007 et ce jusqu'à la fin du présent mandat municipal, à Madame ALLES Suzanne e Monsieur PAGET Robert.

VOTE

pour : 28

contre : 0

abstentions : 2 *R. PAGET - S. ALLES*

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 03/07** **Attribution d'un logement - convention d'occupation temporaire (B. DIAS CETIN)**
Logement situé 325 route de Saint-Gervais.
Loyer mensuel : 236,95 €
- 04/07** **Consultation juridique pour le montage complexe du jardin alpin des arts**
Une offre à candidature pour le marché « Consultation juridique pour le montage complexe du Jardin Alpin des Arts au Plateau d'Assy » a été lancé dans le BOAMP.
La commune souhaitant être assistée par un cabinet disposant d'une expertise avérée en matière d'aménagement touristique, les missions suivantes ont été confiées au Cabinet d'avocats DELSOL & Associés, à Lyon :
Pour la tranche ferme : définition du montage juridique, valeur 1.000,00 € H.T.
Pour la tranche conditionnelle : la rédaction du contrat et assistance à la personne publique, valeur 5.000 € H.T.
- 05/07** **Attribution d'un logement - convention d'occupation temporaire (L. HARAN)**
Logement communal situé 137 Grande Rue.
Loyer mensuel : 186,87 €.
- 06/07** **Convention de location d'un garage à Fun Car Club de Passy**
Mise à disposition d'un garage collectif situé allée des Myosotis à Passy à l'association Fun Car Club de Passy, représenté par son président M. Jean-Pierre Perrin.
Loyer mensuel : 32,60 € pour l'année 2007, payable par semestre.
Durée : une année, avec effet au 1^{er} janvier 2007.
- 07/07** **Contrat d'extension de garantie et de maintenance sur l'équipement de billetterie et contrôle d'accès aux remontées mécaniques**
ALFI srl représenté par Monsieur Chicco IPPOLITO, à Borgoticino (Italie), est l'installateur de l'équipement en billetterie et contrôle des accès des remontées mécaniques en mesure d'assurer la maintenance de celui-ci.
Autorisation de conclure un contrat d'extension de garantie et de maintenance sur les appareils et les logiciels de production ALFI.
Montant de la prestation : 6 100 € H.T.
Durée de la convention : saison 2006/2007, soit du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007.
- 08/07** **Désignation d'un avocat pour assurer la défense de la commune - affaire : droit de préemption urbain Consorts ANGELINO-CATELLA**
Des recours en référé suspension d'une part, pour excès de pouvoir d'autre part, ont été déposés au Tribunal Administratif de Grenoble, par Maître André VIANES, agissant pour le compte de Messieurs MABBOUX ET BOTTOLIER-CURTET, dont la notification a été reçue en Mairie le 17 janvier 2007.
Maître LIOCHON, avocat à Chambéry, est désigné pour assurer la défense de la commune, devant les juridictions compétentes dans cette affaire.
- 09/07** **Désignation d'un avocat à la Cour de Cassation - affaire : ordonnance d'expropriation Consorts Grosset**
En date du 5 septembre 2006, la Cour d'Appel de Chambéry, Juridiction Départementale de l'expropriation, a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la Commune de Passy des biens immeubles, cadastrés section N n° 914 et 917, appartenant aux Consorts GROSSET René.
Une notification de dépôt d'un pourvoi en cassation, par le greffe civil de la Cour de Cassation, a été reçue en Mairie le 10 janvier 2007.

A peine d'irrecevabilité, la défense de la Commune de Passy doit être assurée par le ministère d'un avocat à la Cour de Cassation.

Maître Coutard, de la SCP Coutard-Mayer, avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat (75008 PARIS) est désigné pour assurer la défense de la Commune devant la Cour de Cassation.

10/07 Tarif de mise en CET des déchets inertes

La Commune de Passy accueille dans son Centre d'Enfouissement Technique (CET3) les déchets inertes en provenance de communes extérieures, depuis le 1^{er} mars 2006.

Cette prestation devant donner lieu à facturation, le tarif de mise en centre d'enfouissement technique des déchets inertes est fixé à 3,20 € la tonne.

11/07 Résiliation du contrat passé avec la Société Dauphin, relatif aux mobiliers urbains publicitaires mis en place sur le territoire communal

Dans le cadre de la pose de mobiliers urbains publicitaires, une convention lie la Commune de Passy avec la société DAUPHIN ADSHEL (ex. SIROCCO) pour une durée de 7 ans, à compter du 21 mars 2000.

La Commune de Passy décide de ne pas renouveler ladite convention qui arrive à échéance le 21 mars 2007.

12/07 Acquisition de véhicules pour les services de la Mairie de Passy

Une consultation avec publicité a été lancée dans le Dauphiné Libéré le 18 janvier 2007, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La proposition de la Société Anonyme GARAGE DE SAVOIE, 74301 Cluses Cedex a été retenue, au prix de

- 14.005,60 €uros TTC pour le lot n° 1 « véhicule de tourisme »,
- 198,00 €uros TTC pour la carte grise du véhicule.

13/07 Acquisition de véhicules pour les services de la Mairie de Passy

Une consultation avec publicité a été lancée dans le Dauphiné Libéré le 18 janvier 2007, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La proposition de la Société Anonyme GARAGE DE SAVOIE, 74301 Cluses Cedex a été retenue, au prix de

- 20.404,80 €uros HT pour le lot n° 2 « véhicule utilitaire type fourgonnette pour le Service des Eaux »,
- 368,00 €uros TTC pour la carte grise du véhicule.

14/07 Acquisition de véhicules pour les services de la Mairie de Passy

Une consultation avec publicité a été lancée dans le Dauphiné Libéré le 18 janvier 2007, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La proposition de la Société Anonyme GARAGE DE SAVOIE, 74301 Cluses Cedex a été retenue, au prix de

- 22.507,50 €uros HT pour le lot n° 3 « véhicule utilitaire léger type fourgonnette isotherme »,
- 368,00 €uros TTC pour la carte grise du véhicule.

15/07 Fourniture et pose de garde-corps rue de Charbonnière et rue de l'Eglise

Une consultation avec publicité a été lancée dans le Dauphiné Libéré le 22 janvier 2007, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La proposition de l'entreprise RIOU à 74700 Sallanches a été retenue pour la fourniture et la pose de garde-corps rue de Charbonnière et rue de l'Eglise au Plateau d'Assy, pour un prix de 19.952,00 € H.T.

16/07 Charges de chauffage dans les bâtiments communaux

La décision 74/2003 du 30 septembre 2003 est modifiée comme suit :

L'article 2 devient :

« Au jour où la présente décision est établie, certains bâtiments communaux qui ne regroupent pas exclusivement des logements ne sont pas équipés de compteurs calories.

Pour ces derniers, une moyenne sera calculée à partir des coûts constatés au m² sur les bâtiments dotés d'un dispositif d'évaluation des charges réelles (conformément à l'article 1).

Cette méthode s'appliquera tant pour les bâtiments chauffés au gaz que pour ceux chauffés au fuel. »

L'article 4 devient :

« Au titre d'une année civile N, la facturation des frais de chauffage se fera de façon fractionnée, mensuellement.

Ces douze fractions, de même montant, seront émises conjointement aux loyers, sur la base des coûts de référence au m² de l'année N-1, obtenus à partir des volumes consommés de l'année N-1 (seuls connus à la date de facturation), selon la méthode décrites aux articles 1 et 2.

Afin que la facturation au titre de l'année N concerne strictement la consommation de l'année N, une régularisation interviendra début N + 1, dès que les coûts de référence au m² de l'année N, obtenus à partir des volumes consommés de l'année N, seront connus.

L'article 5 est supprimé.

Passy, jeudi 15 mars 2007
Le Maire, Y. TISSOT